



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022**

Nombre de membres composant le Conseil 33

Nombre de membres présents à la séance 24

Nombre de membres représentés 8

Nombre de membres non représentés 1

Le mercredi 07 décembre 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Stéphanie BRANCO donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 13

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION "MISSION LOCALE DES BORDS DE MARNE"

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

L'Association « la Mission Locale des Bords de Marne » a pour objet d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans la possibilité de construire un itinéraire personnalisé d'insertion sociale et professionnelle en bénéficiant d'un accompagnement, ainsi que d'élaborer et mettre en œuvre une politique locale

221207_13

d'insertion professionnelle en mobilisant les moyens de l'État, du conseil régional d'Ile-de-France, du département du Val-de-Marne, des collectivités municipales adhérentes et des autres partenaires concernés.

La commune, en tant qu'adhérente dispose d'un représentant qu'il lui appartient de désigner.

Il n'y a pas de modalités précises concernant la désignation du représentant de la commune au sein des instances de cette association dans ses statuts. En l'absence de mention de l'autorité habilitée à procéder à la désignation, cette dernière relève du conseil municipal en application de la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune.

Je vous propose donc de désigner conformément à la délibération cadre précédente à main levée/au scrutin secret :

- Monsieur Olivier LAVIGNE comme représentant au sein des instances de la Mission Locale des Bords de Marne

Monsieur Jean-François CLAIR se porte candidat pour la liste JAJI.

Principaux textes réglementaires	- articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L.312-1, L.344-2, D.311-3 et D.311-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Principaux documents de référence	- statuts de la Mission locale intercommunale des Bords de Marne en date du 21 avril 2016

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 29/11/2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1: Constate le scrutin suivant :

- Suffrages exprimés : 32
- Candidature de Monsieur Olivier LAVIGNE : 28 (Joinville avec vous – Nouvel Horizon)
- Candidature de Monsieur Jean-François CLAIR : 4 (JAJI)

Article 2: Désigne Monsieur Olivier LAVIGNE comme représentant au sein des instances de la Mission Locale des Bords de Marne.

Le Maire / M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 09 DEC. 2022
Télétransmise au contrôle de légalité le : 09 DEC. 2022

A Joinville-le-Pont le

 09 DEC. 2022